



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 juillet 2017 à 19 h 13**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire  
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents le directeur général et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police, le coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises et la directrice des communications et relations publiques.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 12 juin 2017;
4. **Règlements**
  - 4.1 Avis de motion :
    - 4.1.1 Règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »;
    - 4.1.2 Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda;
  - 4.2 Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
    - 4.2.1 Avis de motion;
    - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
  - 4.3 Règlement relatif au lavage des embarcations - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
  - 5.2 Comité de quartier urbain - nominations;
  - 5.3 Comité de quartier Vieux Mont-Tremblant - nominations;
  - 5.4 Tournoi de golf Fondation Daniel-Lauzon - participation;
  - 5.5 Conférence déjeuner croisière de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un préposé à l'écocentre temporaire - Service des travaux publics;
  - 6.2 Embauche d'un superviseur à l'assainissement - Service des travaux publics;
  - 6.3 Programme d'échange étudiant de Châtel - emploi d'été - Service de la culture et des loisirs;
7. **Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

- 7.2 Retiré;
- 7.3 Financement relativement à un emprunt contracté dans le cadre du règlement (2016)-150 - concordance et courte échéance;
- 7.4 Financement relativement à un emprunt contracté dans le cadre du règlement (2016)-150 – adjudication;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures
  - 8.1.1 222, chemin Plouffe - réduction de la distance entre le bâtiment et la ligne naturelle des hautes eaux;
  - 8.1.2 121, rue Cuttle - réduction de la largeur d'un terrain au lac et augmentation du rapport bâti/terrain;
  - 8.1.3 Rue Émond - réduction de la superficie de 4 lots;
  - 8.1.4 66, rue de la Prairie - revêtement de toiture non autorisé;
  - 8.1.5 406, boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge latérale;
  - 8.1.6 85, chemin Napoléon - empiètements en marges avant, arrière et latérale gauche;
  - 8.1.7 5, chemin Paquette - augmentation de la pente et absence de renaturalisation d'un chemin forestier;
  - 8.1.8 79, chemin Brière - augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement
  - 8.1.9 285, chemin O'Reilly - réduction du pourcentage d'espace naturel;
  - 8.1.10 157, chemin des Hauteurs - augmentation de la superficie et de la largeur d'un garage;
  - 8.1.11 Côte des Intrépides - construction d'un escalier en rive;
  - 8.1.12 313, chemin Saint-Bernard - réduction du pourcentage du peuplement d'intérêt faunique;
  - 8.1.13 815-819, chemin Bilodeau - empiètement dans la marge arrière;
  - 8.1.14 Montée Ryan/route 117 - réduction de la distance entre un bâtiment et l'allée d'accès principale, du nombre d'aires de chargement et de la zone tampon en bordure du terrain;
  - 8.1.15 Chemin de l'Orée-des-Lacs - empiètement dans la marge du parc linéaire;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 juin 2017;
- 8.3 Contribution à des fins de parcs anticipée - acquisition de servitude sentier du Centenaire LTN - 9267-8648 Québec inc;
- 8.4 Servitude de non-construction et de non-déboisement - 9112-3711 Québec inc. - partie du lot 5 648 228;
- 8.5 Conception graphique, fabrication et installation de panneaux et panonceaux pour un circuit patrimonial - contrat;
- 8.6 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu;
- 8.7 Installation d'une murale - Demi marathon de Mont-Tremblant et Mon Canada 150 - autorisation;
- 8.8 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 1035, rue Saint-Roch - Gestion Éric Langevin inc.;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Municipalisation du ponceau Johannsen sur le chemin Duplessis - Station Mont Tremblant;
- 9.2 Retiré;
- 9.3 Comité d'embellissement - renouvellement;
- 9.4 Projet Plateau Émond - acceptation finale des travaux;
- 9.5 Règlement de la MRC régissant l'écoulement des eaux - ponceaux du Ruisseau Clair - Offre de stationnement au centre-ville - acquisition immobilière;

**10. Environnement**

- 10.1 Achat de bacs roulants matières organiques - achat regroupé UMQ;
- 10.2 Retiré;
- 10.3 Technologue professionnel - Service de l'environnement - contrat;
- 10.4 Chaire de recherche en technologies vertes – appui du projet;



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

10 juillet 2017

**11. Culture et loisirs**

11.1 Amendement au contrat de service pour l'opération et l'entretien du Complexe aquatique.

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

CM17 07 216

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant les points suivants :

7.4 Financement relativement à un emprunt contracté dans le cadre du règlement (2016)-150 – adjudication

et

10.4 Chaire de recherche en technologies vertes – appui du projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**3. Procès-verbal**

CM17 07 217

**3.1 Séance ordinaire du 12 juin 2017**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue 12 juin 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**4.1 Avis de motion**

CM17 07 218

**4.1.1 Règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA ».

**CM17 07 219**

**4.1.2 Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda.

**4.2 Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM17 07 220**

**4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

**CM17 07 221**

**4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Le greffier adjoint mentionne les modifications apportées depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**CM17 07 222**

**4.3 Règlement relatif au lavage des embarcations - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au lavage des embarcations.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**5. Administration**

**CM17 07 223**

**5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**CM17 07 224**

**5.2 Comité de quartier urbain - nominations**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit entériner par résolution la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale;

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Danny Stewart à titre de représentant commercial et la vacance d'un représentant à titre de résident;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur le comité de quartier urbain pour un mandat de 2 ans :

- Monsieur Marc Deguise (représentant commercial);
- Madame Guylaine Fleurant (résidente).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 07 225**

**5.3 Comité de quartier Vieux Mont-Tremblant - nominations**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit entériner par résolution la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur le comité de quartier Vieux Mont-Tremblant pour un mandat de deux ans :

- Madame Cathie St-Germain (résidente);
- Madame Sylvia Orlando (résidente);
- Monsieur Claude Therrien (résident).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 07 226**

**5.4 Tournoi de golf Fondation Daniel-Lauzon - participation**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346) pour l'achat de 2 billets pour la participation au tournoi de golf de la Fondation Daniel-Lauzon, qui aura lieu le 22 août 2017 au Club de golf La Belle du Gray Rocks.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 07 227**

**5.5 Conférence déjeuner croisière de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux représentent la Ville à l'activité Conférence déjeuner croisière de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 19 juillet et d'acheter 2 billets au montant de 70 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant  
10 juillet 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

CM17 07 228

**6.1 Embauche d'un préposé à l'écocentre temporaire - Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** la démission d'un préposé à l'écocentre;

**CONSIDÉRANT** la vacance d'un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Johannes Franken, à titre de préposé à l'écocentre temporaire au Service des travaux publics à compter du 3 juillet 2017 pour une période de 12 semaines, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 07 229

**6.2 Embauche d'un superviseur à l'assainissement - Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de superviseur à l'assainissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Daniel Paquette, à titre de superviseur à l'assainissement au Service des travaux publics à compter du 17 juillet 2017 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 07 230

**6.3 Programme d'échange étudiant de Châtel - emploi d'été - Service de la culture et des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire participer au programme d'échange étudiant venant de Châtel (France), lequel programme est coordonné par l'Association France/Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Gaia Bulliard Sauret, à titre d'étudiante au Service de la culture et des loisirs (division camp de jour) du 29 juin au 19 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

CM17 07 231

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2017 au montant de 191 747,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Retiré;**

CM17 07 232

**7.3 Financement relativement à un emprunt contracté dans le cadre du règlement (2016)-150 - concordance et courte échéance**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 4 510 000 \$ qui sera réalisé le 25 juillet 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Montant
(2016)-150	4 510 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro (2016)-150, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit pour le montant mentionné ci-dessus, financé par obligations qui seront émises, conformément à ce qui suit :

- Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juillet 2017;
- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;
- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470, rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;

**QU'** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt (2016)-150 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

10 juillet 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 07 233

7.4 Financement relativement à un emprunt contracté dans le cadre du règlement (2016)-150 - adjudication

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture	10 juillet 2017	Nombre de soumissions	4 soumissions
Heure d'ouverture	15 h	Échéance moyenne	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen	2,1667 %
Montant	4 510 000 \$	Date d'émission	25 juillet 2017

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement d'emprunt numéro (2016)-150, la Ville de Mont Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont Tremblant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 juillet 2017, au montant de 4 510 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.  
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

183 000 \$	1,30000 %	2018
187 000 \$	1,65000 %	2019
191 000 \$	1,85000 %	2020
195 000 \$	2,05000 %	2021
3 754 000 \$	2,20000 %	2022

Prix : 98,74300 Coût réel : 2,45810 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

183 000 \$	1,35000 %	2018
187 000 \$	1,60000 %	2019
191 000 \$	1,75000 %	2020
195 000 \$	2,00000 %	2021
3 754 000 \$	2,15000 %	2022

Prix : 98,48700 Coût réel : 2,46723 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

183 000 \$	1,40000 %	2018
187 000 \$	1,65000 %	2019
191 000 \$	1,75000 %	2020
195 000 \$	2,00000 %	2021
3 754 000 \$	2,20000 %	2022

Prix : 98,60570 Coût réel : 2,48645 %



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**4 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

183 000 \$	1,25000 %	2018
187 000 \$	1,50000 %	2019
191 000 \$	1,75000 %	2020
195 000 \$	2,00000 %	2021
3 754 000 \$	2,15000 %	2022

Prix : 98,34500

Coût réel : 2,49775 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par un syndicat dirigé par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 4 510 000 \$ de la Ville de Mont-Tremblant soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;
- QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures**

**8.1.1 222, chemin Plouffe - réduction de la distance entre le bâtiment et la ligne naturelle des hautes eaux**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-084) vise à autoriser la rénovation du bâtiment principal actuellement localisé à moins de 5 m de la ligne des hautes eaux du lac Mercier, incluant la modification de la pente de toit.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.  
(CCU17-06-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 121, rue Cuttle - réduction de la largeur d'un terrain au lac et augmentation du rapport bâti/terrain**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-094) vise à autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale :

- un rapport bâti/terrain de 19 % plutôt que de 14 %;
- que le futur lot possède une largeur au lac qui serait de 21,26 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-108)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 Rue Émond - réduction de la superficie de 4 lots**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-095) vise à autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de 4 lots dont la superficie minimale de chacun d'eux serait moindre que 1 500 m<sup>2</sup> soit :

- lot projeté #1 : 1 394,2 m<sup>2</sup>;
- lot projeté #2 : 1 394,3 m<sup>2</sup>;
- lot projeté #3 : 1 453,9 m<sup>2</sup>;
- lot projeté #4 : 1 453,9 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-109)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 66, rue de la Prairie - revêtement de toiture non autorisé**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-097) vise à autoriser la construction d'une véranda dont la toiture serait faite avec du polycarbonate alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 406, boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge latérale**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-098) vise à autoriser l'installation d'une véranda préfabriquée de type verrière dont la marge latérale gauche minimale serait à 1,5 m plutôt qu'à 2 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-111)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 85, chemin Napoléon - empiètements en marges avant, arrière et latérale gauche**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-099) vise à autoriser l'implantation de l'agrandissement du bâtiment :

- à 3,69 m plutôt qu'à 10 m de la marge avant;
- à 3,05 m plutôt qu'à 10 m de la marge arrière;
- à 2,55 m plutôt qu'à 5 m de la marge latérale gauche et dont le total des 2 marges latérales serait de 7,63 m plutôt que de 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-112)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 5, chemin Paquette - augmentation de la pente et absence de renaturalisation d'un chemin forestier**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-102) vise à :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

- régulariser la construction d'un chemin forestier dont la pente serait à 25 % plutôt qu'à 12 %.
- autoriser de ne pas effectuer de travaux de renaturalisation pour le chemin forestier.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-113)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 79, chemin Brière - augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-104) vise à régulariser le mur de soutènement d'une hauteur de 2,5 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-06-114)

Questions du public : une question est posée.

**8.1.9 285, chemin O'Reilly - réduction du pourcentage d'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-105) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'aménagement de terrain, que le pourcentage d'espace naturel soit de 59 % au lieu du 85 % prescrit.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-115)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.10 157, chemin des Hauteurs - augmentation de la superficie et de la largeur d'un garage**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-111) vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé dont la largeur serait de 14,63 m plutôt que de 10 m et que la superficie maximale soit de 133,72 m<sup>2</sup> plutôt que de 65 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-06-116)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.11 Côte des Intrépides - construction d'un escalier en rive**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-112) vise à autoriser la construction d'un escalier en rive alors que le terrain est vacant et que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-117)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.12 313, chemin Saint-Bernard - réduction du pourcentage du peuplement d'intérêt faunique**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-110) vise à autoriser, dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment, de réduire l'espace naturel du boisé d'intérêt faunique de 66 % à 59 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-118)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.13 815-819, chemin Bilodeau - empiètement dans la marge arrière**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-115) vise à autoriser, dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment, que la marge arrière soit de 5 m au lieu de 7,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-119)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.14 Montée Ryan/route 117 - réduction de la distance entre un bâtiment et l'allée d'accès principale, du nombre d'aires de chargement et de la zone tampon en bordure du terrain**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-117) vise à autoriser, dans le cadre de l'implantation d'un projet intégré commercial :  
réduire à 5,31 m la distance requise entre le bâtiment et l'allée d'accès plutôt que 6 m;  
réduire à 3,5 m de profondeur la bande tampon exigée en bordure du terrain dans le cas des projets intégrés plutôt que 4 m;  
réduire de 2 à 1 le nombre des aires de chargement pour l'hôtel.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-120)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.15 Chemin de l'Orée-des-Lacs - empiètement dans la marge du parc linéaire**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-118) vise à régulariser l'implantation de la remise à partir du parc linéaire à 0 m plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-06-121)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM17 07 234

**8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 juin 2017**

**CONSIDÉRANT** la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

- D' accepter la demande de dérogation mineure sur la largeur et la superficie d'un garage au 157, chemin des Hauteurs faisant l'objet de la recommandation CCU17-06-116, conformément aux documents préparés par le propriétaire et déposés le 25 mai 2017;
- D' informer le requérant du 157, chemin des Hauteurs que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.
- D' entériner la recommandation CCU17-06-124 ayant pour objet une rénovation de la galerie avant et du garage attenant au 916-918, rue Labelle en retirant la condition concernant le revêtement de bois du garage;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

- D' accepter la demande de construction de deux habitations multifamiliales sur le chemin des Sous-Bois faisant l'objet de la recommandation CCU17-06-129 conformément au document de la firme Jutras architecture portant le numéro 17-011 et daté du 25 mai 2017 ainsi qu'à la nouvelle proposition de couleurs déposée le 5 juillet 2017 tout en suggérant une modification à l'architecture des toits pour les rendre plus harmonieux avec les toits des autres bâtiments situés à proximité;
- D' accepter la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 2235-2237, chemin du Village pour *B Services Juridiques* et *Tremblant Living* faisant l'objet de la recommandation CCU17-06-134 conformément à la nouvelle proposition de la firme Technigraphe du 21 juin 2017 en autorisant que les lettres « services juridiques » aient un relief ¼ pouce et conditionnellement à l'ajout, à la base de l'enseigne, d'un aménagement paysager de qualité et proportionnel à l'enseigne ainsi qu'au dépôt d'une garantie financière de 500 \$;
- D' accepter la demande de construction neuve sur le chemin du Village faisant l'objet de la recommandation CCU17-06-125 conformément à la nouvelle proposition déposée le 27 juin 2017 et au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean numéro 26466, minute 2016 et daté du 19 mai 2017;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 19 juin 2017 :

**Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
121, rue Cuttle	CCU17-06-108
Rue Émond	CCU17-06-109
66, rue de la Prairie	CCU17-06-110
406, boulevard du Docteur-Gervais	CCU17-06-111
85, chemin Napoléon	CCU17-06-112
5, chemin Paquette	CCU17-06-113
285, chemin O'Reilly	CCU17-06-115
Côte des Intrépides	CCU17-06-117
313, chemin Saint-Bernard	CCU17-06-118
815-819, rue Bilodeau	CCU17-06-119
Montée Ryan - route 117	CCU17-06-120
Chemin de l'Orée-des-Lacs	CCU17-06-121

**Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
222, chemin Plouffe	CCU17-06-107
79, chemin Brière	CCU17-06-114

**Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
261, chemin des Cerfs	CCU17-06-130
485, chemin Saint-Bernard	CCU17-06-132
3035, chemin de la Chapelle	CCU17-06-133
447, rue Léonard	CCU17-06-135
2555, rue de l'Aulnaie	CCU17-06-136

**Accepter en partie et conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :**

<b>Adresse</b>	<b># de la décision du CCU</b>
118, chemin de Kandahar	CCU17-06-122



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

10 juillet 2017

**Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

Adresses	# de la décision du CCU
282, rue de Saint-Jovite	CCU17-06-123
109, chemin des Cerfs	CCU17-06-126
118, chemin de Kandahar	CCU17-06-127
118, chemin de Kandahar	CCU17-06-128
2971, chemin de la Chapelle	CCU17-06-131
814, rue de Saint-Jovite	CCU17-06-137

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM17 07 235

**8.3 Contribution à des fins de parcs anticipée - acquisition de servitude sentier du Centenaire LTN - 9267-8648 Québec inc.**

**CONSIDÉRANT** le projet de prolonger le sentier du Centenaire à partir de la marina du lac Bibite jusqu'au village;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de 9267-8648 Québec inc. pour une contribution à des fins de parcs anticipée pour le consentement d'une servitude sur une superficie approximative de 1 800 m<sup>2</sup> sur le lot 5 009 940 pour un sentier pédestre et de raquette uniquement qui sera situé au sud du lac Quenouille et traversera d'est en ouest le lot mentionné. Le tout devra faire l'objet d'une description technique plus précise et tous les frais reliés à cette transaction seront assumés par la Ville.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 07 236

**8.4 Servitude de non-construction et de non-déboisement - 9112-3711 Québec inc. - partie du lot 5 648 228**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des lots 4 649 324 et 5 009 744 a déposé une demande de dérogation mineure (numéro 2017-105) afin de réduire le pourcentage d'espace naturel prescrit par la réglementation et qu'à cette fin, il s'est engagé à créer une servitude de non-construction et de non-déboisement en faveur de la Ville sur un terrain appartenant à 9112-3711 Québec inc. situé dans le bassin versant du lac Desmarais;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la demande de monsieur Max Michael Wilson afin de créer une servitude de non-construction et de non-déboisement, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 5 648 228 appartenant à 9112-3711 Québec inc., tel qu'apparaissant sur un plan préparé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre, en date du 28 juin 2017, dossier 500-35, minutes 2 071, et que tous les frais reliés à cette transaction soit assumés par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CM17 07 237

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**8.5 Conception graphique, fabrication et installation de panneaux et panonceaux pour un circuit patrimonial - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la conception graphique, fabrication et installation de 11 panneaux et 6 panonceaux pour un circuit patrimonial et que le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au montant de 18 625,90 \$, taxes en sus (projet 2015-33), portant sur la conception graphique, la fabrication et l'installation de panneaux et panonceaux pour un circuit patrimonial, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.6 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu**

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 juin 2017 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2017)-100-24 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »;
- Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda;
- Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM17 07 238

**8.7 Installation d'une murale - Demi-marathon Mont-Tremblant et Mon Canada 150 - autorisation**

**CONSIDÉRANT QUE** les producteurs du Demi-marathon Mont-Tremblant *Productions Out to Play* s'associent avec Canada 150 pour inviter la jeunesse tremblantoise à réaliser une murale de 80 pieds de long par 4 pieds de haut portant sur leur place dans leur région et leur pays;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par les *Productions Out to Play* pour l'installation d'une murale dans le secteur du parc Au-fil-de-l'eau du 11 au 13 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 07 239

**8.8 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 1035, rue Saint-Roch - Gestion Éric Langevin inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Éric Langevin inc. a déposé une demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour autoriser l'usage mini-entrepôt au 1035, rue Saint-Roch;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** cet ancien secteur, à vocation industrielle, se redéveloppe en une affectation résidentielle qu'il est souhaitable de maintenir;

**CONSIDÉRANT QU'** un des enjeux mentionnés au plan d'urbanisme est la cohabitation conflictuelle d'usages industriels et commerciaux lourds avec les autres usages et qu'un des moyens est d'assurer la cohabitation des usages et des densités dans les secteurs résidentiels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'usage mini-entrepôt au 1035, rue Saint-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

CM17 07 240

**9.1 Municipalisation du ponceau Johannsen sur le chemin Duplessis - Station Mont Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** Station Mont Tremblant S.E.C. a formulé une requête à l'effet de céder à la Ville le ponceau préfabriqué en béton permettant de traverser le ruisseau Johannsen sur le chemin Duplessis et ayant été construit en 2006 par ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau est conforme aux normes municipales et que le Service des travaux publics recommande sa prise en charge;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec Station Mont Tremblant S.E.C. afin de procéder à la municipalisation du ponceau préfabriqué en béton permettant de traverser le ruisseau Johannsen sur le chemin Duplessis, partie des lots 4 650 275, 4 650 625 et 4 651 652 du cadastre du Québec, tel que montré sur le plan 26489, minute 6361, préparé en date du 16 mai 2017 par monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre;

QUE l'autorisation soit conditionnelle à ce que tous les frais relatifs à l'acte de cession et de servitude soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Retiré**

CM17 07 241

**9.3 Comité d'embellissement - renouvellement**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des membres du comité d'embellissement arrive à échéance le 14 juillet prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat des personnes suivantes pour une durée de 2 ans pour le comité d'embellissement, soit du 14 juillet 2017 au 14 juillet 2019 :

- La commis-secrétaire du Service des travaux publics;
- Le responsable des parcs et immeubles.

Monsieur Pascal De Bellefeuille et madame Roxanne Lacasse sont nommés jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM17 07 242

**9.4 Projet Plateau Émond - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée par Construction Tremblant inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM15 01 025, pour des travaux de mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le projet Plateau Émond dans le secteur du Golf Le Maître;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation finale des travaux concernant la mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le projet du Plateau Émond et d'autoriser la libération de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, au montant de 55 659 \$, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Construction Tremblant inc.;

**QUE** cette libération de caution soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats ayant été déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM17 07 243

**9.5 Règlement de la MRC régissant l'écoulement des eaux - ponceaux du Ruisseau Clair - offre de stationnement au centre-ville - acquisition immobilière**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a récemment adopté le Règlement 327-2017 modifiant le règlement 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la loi sur les compétences municipales, entré en vigueur le 27 avril



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

2017, édictant de nouvelles normes pour les ponceaux situés sur deux tronçons du Ruisseau Clair;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devenus nécessaires afin de diminuer et même enrayer à certains endroits les débordements récurrents du Ruisseau Clair auront un impact significatif sur de nombreux commerces et résidences situés à l'intérieur du périmètre urbain du secteur centre-ville, améliorant la sécurité des personnes et des biens et profitant à l'ensemble de la population tremblantoise qui fréquente ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des ponceaux considérés comme étant une obstruction à la libre circulation des eaux, aux termes du règlement de la MRC, est situé dans l'emprise d'un terrain de stationnement du centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs du Programme particulier d'urbanisme adopté par la Ville pour ce secteur comprend l'augmentation de l'offre de stationnement au centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot où est situé ce ponceau est disposé à céder à la Ville la superficie de terrain nécessaire afin que la Ville y aménage plus de cases de stationnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la signature d'une offre d'achat-vente en vue de la cession à la Ville d'une partie du lot actuellement connu et désigné comme étant une partie du lot 3 278 031 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3 685 mètres carrés commençant à l'arrière du commerce situé au 943-945, rue de Saint-Jovite jusqu'à la limite sud du lot 3 278 031, en contrepartie d'une somme de 100 000 \$ payable par le cédant à la Ville compte tenu du sous-dimensionnement du ponceau et de l'état des lieux.

**QUE** la promesse d'achat-vente prévoit notamment ce qui suit :

- la somme de 100 000 \$ sera versée par le cédant au notaire en fidéicommiss à la signature de la promesse d'achat-vente;
- la transaction est conditionnelle :
  - a) à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux requis par le règlement 286-2014 de la MRC récemment modifié, visant la libre circulation des eaux du Ruisseau Clair, et à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux. Advenant le cas où ces conditions ne se réalisaient pas, la Ville conserve tous les autres droits et recours qu'elle détient afin de s'assurer de l'application de ses règlements, de la réglementation de la MRC des Laurentides et de toute autre législation applicable;
  - b) à ce que la Ville ne soit pas tenue responsable des dommages invoqués au dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-010346-137, pour lequel une conférence de règlement à l'amiable est prévue le 4 janvier 2018 et à ce que le cédant s'engage à tenir la Ville indemne de toute réclamation en lien avec ce litige, ces conditions pouvant en tout temps être levées par la Ville à sa seule discrétion;
  - c) à l'obtention par la Ville de toute servitude de passage perpétuelle nécessaire afin d'assurer l'accès au lot cédé par la rue du Ruisseau Clair et par la rue de Saint-Jovite.

**QUE** la promesse d'achat-vente prévoit également qu'à défaut de pouvoir réaliser cette transaction, le cédant s'engage à accorder à la Ville une servitude temporaire de passage permettant à la Ville d'effectuer les travaux nécessaires, conformément au sous-paragraphe (a) ci-dessus.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

D' autoriser la signature de l'acte de vente sous réserve des conditions précitées.

DE mandater tous les professionnels nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution (projet 2017-34).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

**10. Environnement**

**CM17 07 244**

**10.1 Achat de bacs roulants matières organiques - achat regroupé UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettant à une MRC de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants aérés de 240 l. et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la MRC des Laurentides à confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom, au nom de la Ville et en celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 240 l. et les mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la MRC pour les années 2018 et 2019;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé et que la Ville se conformera aux directives de la MRC à cet effet;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à procéder, par l'entremise de la MRC, à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, par l'entremise de la MRC, toutes les informations requises par la ou les fiches techniques d'inscription requises que transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5 %;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.2 Retiré;**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**CM17 07 245**

**10.3 Technologue professionnel - Service de l'environnement - contrat**

**CONSIDÉRANT** le besoin des services temporaires d'un technologue professionnel au Service de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** les informations reçues du Service de l'environnement et la Politique d'achat local;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de technologue professionnel au Service de l'environnement à madame Marie-Lise Langevin pour une période allant de la date de signature du contrat jusqu'au 18 août 2017 (poste budgétaire 02-470-00-419).

Par la présente résolution, et pour toute la durée de ce contrat de service, le technologue professionnel :

- est autorisé à agir à titre de membre du Service de l'environnement et à titre de personne nommée pour l'application des règlements de la Ville, au sens du *Règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction*;
- est un représentant autorisé des personnes nommées en vertu de la résolution CM08 05 145, au sens du *Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats*;
- est autorisé, de manière générale, à faire respecter tous règlements de la Ville et de la MRC des Laurentides ou toute réglementation ou loi d'une autre instance gouvernementale, dont l'application relève en tout ou en partie du Service de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 07 246**

**10.4 Chaire de recherche en technologies vertes – appui du projet**

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'une Chaire de recherche en rapport avec les technologies vertes serait profitable pour l'économie de la Ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** les technologies vertes qui seraient développées par ladite Chaire seraient utilisées par la Ville de Mont-Tremblant afin de réduire son empreinte écologique ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre tout en augmentant l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de ses véhicules de service, le tout afin d'atteindre l'autonomie énergétique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Chaire de recherche des technologies vertes inclut la construction d'une maison du futur accompagné d'un véhicule utilisant de façon optimale l'hydrogène;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Chaire de recherche des technologies vertes inclut le développement d'un écoquartier sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant qui sera autonome au niveau énergétique ainsi qu'au niveau alimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Chaire de recherche des technologies vertes inclut la mise en place d'usines de fabrication des technologies vertes qui assureront des emplois lucratifs dans la Ville de Mont-Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'appuyer le projet de création d'une Chaire de recherche visant le développement de technologies vertes et que les mesures suivantes soient adoptées, sous réserve des lois et de la réglementation municipale :

- Mesure 1 Fourniture du support logistique facilitant la mise en place de la Chaire de recherche dans la Ville de Mont-Tremblant et cela, dès l'automne 2017;
- Mesure 2 Fournir les permissions, les équipements et le personnel assurant la réalisation de tests *in situ* dans la Ville de Mont-Tremblant;
- Mesure 3 Participer à la recherche de terrains pour la construction du bâtiment pour la Chaire de recherche, ainsi que les bâtiments pour l'usinage des technologies vertes;
- Mesure 4 Collaborer à la réalisation de projets pilotes en fonction des besoins municipaux, dont notamment :
- Lampadaires de rue multifonctionnels incluant caméra et WIFI;
  - Maison du futur;
  - Écoquartier;
  - Véhicules de service H<sub>2</sub>;
  - Bâtiments de la ville efficace et autonome énergétiquement;
  - Patinoire extérieure 12 mois par année;
  - Pente de ski 12 mois par année;
  - Rue et trottoir chauffants;
  - Atomisation des déchets et transformation en matière première;
  - Construction et gestion d'une ferme urbaine en collaboration avec les supermarchés de la région pouvant produire 12 mois par année des fruits et légumes;
  - etc.
- Mesure 5 Participer aux décisions du conseil d'administration de la Chaire de recherche en étant membre du CA avec la participation du Cégep de Saint-Jérôme, de l'Université du Québec en Outaouais (Section St-Jérôme) et de Technologies Henergy Inc.;
- Mesure 6 Participer à la recherche de financement pour la Chaire de recherche et les différents projets;
- Mesure 7 Participer à la publicisation des activités de la Chaire de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Intervention de monsieur Jean Marcoux.

**11. Culture et loisirs**

CM17 07 247

**11.1 Amendement au contrat de service pour l'opération et l'entretien du Complexe aquatique**

**CONSIDÉRANT** l'entente précédemment intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et Sodem aux termes de l'appel d'offres TP-2016-03 incluant ses addendas tel que publié sur le site officiel d'appel d'offres du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'issue de cet appel d'offres le contrat a été accordé à Sodem par la résolution CM15 03 105 en date du 9 mars 2015 pour l'opération et l'entretien du complexe aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat accordé couvre la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2018 inclusivement et que la Ville et Sodem s'entendent pour en modifier certaines dispositions;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**10 juillet 2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'amendement au contrat de service pour  
l'opération et l'entretien du Complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

Intervention de messieurs les conseillers Vincent Perreault, Kevin Ratcliffe, Pascal De  
Bellefeuille et de monsieur le maire Luc Brisebois.

**18. Deuxième période de questions**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CM17 07 248**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint

